

Annexe 1

Communication introductive de Didier DELIGNIERES

Du séminaire de Rodez à l'ouverture de la plateforme ParcoursSup

Historique

Ce premier semestre a été incroyablement dense, avec la mise en place dans l'urgence du Plan Étudiants. Je voudrais ici retracer rapidement l'historique de ces concertations, de manière à partager des informations essentielles, à le resituer dans leur contexte et leur dynamique. Ces informations sont également essentielles à mes yeux pour la mémoire de la C3D, l'élaboration de ses politiques futures et de ses modes d'action. Je tiens à remercier ceux qui ont travaillé de près avec moi sur ce dossier, et notamment Yannick Vanpouille, Philippe Mathé et Aurélien Pichon.

Séminaire de Rodez (19-22 juin 2017)

Durant ce séminaire nous avons longuement évoqué la question des pré-requis. Nos discussions ont débouché sur la production d'un texte, intitulé « Prérequis à l'entrée à l'université : orientations politiques et éthiques de la C3D ».

Dans ce texte, nous positionnons nos propositions au sein de trois exigences, pouvant paraître antinomiques, mais devant être conciliées :

- *Élever le niveau de diplomation de la population française.*
- *Promouvoir la réussite et l'employabilité des étudiants.*
- *Être en mesure d'attester de la professionnalité des diplômés.*

Nous disions également qu'il était hors de question pour la C3D de se livrer à un élitisme étroit : « *Il n'est pas question de réduire les capacités d'accueil actuelles, et nous les augmenterons dès que les moyens qui nous seront alloués l'autoriseront* ».

Ce texte insistait également sur les spécificités des STAPS, qui « *forment des professionnels qui vont notamment agir auprès du public, ou organiser cette intervention, dans les métiers de l'enseignement, de l'animation, de l'entraînement, de la réhabilitation, ou des loisirs. Nous avons de ce fait une responsabilité évidente, plus peut-être que d'autres disciplines universitaires, quant à la qualité des compétences que nos diplômés attestent, et à l'homogénéité de cette qualité sur tout le territoire* ».



Nous avons également posé le problème des moyens : *« il nous semble nécessaire que l'octroi de moyens destinés à ajuster les capacités d'accueil en STAPS à la demande des étudiants soit piloté au niveau central, et non par les universités. [...] C'est l'État qui doit impulser une politique éducative au plan national ».*

Nous avançons alors un point de vue spécifique sur la question des prérequis, qui ne devaient avoir pour fonction que d'optimiser l'efficacité des formations STAPS : accroître le pourcentage de réussite en ciblant l'effort de formation sur des étudiants ayant construit leur projet dans ce domaine professionnel. Le rôle de l'université doit être de former les étudiants, et pas de les sélectionner par l'échec. Nous proposons alors un ensemble de pré-requis, au travers de plusieurs domaines de compétences :

- *Le domaine des compétences scientifiques, pouvant être attestées par la série de baccalauréat, et les notes obtenues dans les matières scientifiques ;*
- *Le domaine des compétences littéraires et argumentaires, attestées par les résultats à l'épreuve de français du baccalauréat ou dans les matières économiques et sociales ;*
- *Le domaine des compétences sportives, qui pourraient être attestées par la production de licences sportives, le parcours UNSS au cours de la scolarité, le fait d'avoir intégré des enseignements facultatifs d'EPS au lycée, et évidemment le statut de sportif de haut-niveau ;*
- *Le domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives : la possession d'un BAFA ou de brevets fédéraux, le travail d'animateur en club sportif, la qualité de jeune arbitre UNSS ou fédéral, les engagements divers (secouristes ou pompiers par exemple).*

Nous ajoutons également *« qu'aucun de ces critères n'a de caractère absolu. C'est avant tout sur un profil que l'orientation doit être réalisée, en admettant que de multiples profils peuvent mener à la réussite, à l'appui d'une démarche active de recensement de ses prérequis de la part du candidat. L'analyse de ces profils doit mener à une véritable orientation des lycéens ».*

Nous insistons également sur la nécessaire diversification de l'offre de formation : *« si l'offre de formation proposée est unique, cette orientation deviendra de fait une sélection. Ce processus d'orientation doit nécessairement être accompagné de deux évolutions majeures. Il s'agit d'une part de la diversification des voies de réussite et de formation à l'université (formations professionnelles courtes notamment, et les STAPS restent attachés aux DEUST, qui offrent des pistes de réussite à des jeunes bacheliers qui seraient en échec en Licence générale). Il s'agit par ailleurs de la construction de passerelles avec les formations extra-universitaires, organisées notamment par le Ministère des Sports et par les branches professionnelles ».*

Réunion du 27 juin 2017

Nous avons été reçu le 27 juillet par le cabinet du MESRI. Participaient à cette réunion notamment à cette réunion Nicolas Castoldi et Anne-Sophie Barthez. Nicolas Castoldi nous a dit avoir été interpellé par un post de la C3D intitulé « APB: Mieux vaut être candidat à la PACES à Paris que candidat en STAPS en province... » (12 juin 2017), et a affirmé que le ministère avait pour ambition de résoudre le problème des STAPS à la rentrée 2018 et d'y mettre les moyens nécessaires. Nous avons présenté le texte issu du séminaire de Rodez. Le cabinet a été favorablement impressionné par le travail réalisé par la C3D, à une époque où peu de propositions construites avaient été faites. On nous a annoncé lors de cette réunion qu'une concertation allait commencer en juillet, et que des groupes de travail allaient être mis en place à la rentrée.

Concertation sociale : le groupe de travail STAPS (5 réunions, 13 septembre – 11 octobre)

11 groupes de travail ont été constitués, dont un consacré aux STAPS. Ce groupe, présidé par Thierry Terret, recteur de l'académie de Rennes, était constitué de représentants de la C3D, des associations étudiantes



(UNEF, FAGE, UNI), des syndicats enseignants (SNEP, SNESUP, CGT, UNSA), des fédérations de parents d'élèves, de la CPU, de la CVPCFVU, des réseaux des CIO et des SCUIO-IP.

La première réunion a été marquée par l'expression de tous les participants, positionnements souvent idéologiques opposant les tenants de l'accueil de tous à l'université, et ceux (beaucoup plus rares) militant pour une sélection drastique. Nous avons présenté une position médiane, sur la base des principes qui avaient été discutés à Rodez.

Nous avons géré ces réunions pas à pas, en commençant par défendre l'idée qu'il était nécessaire de passer par une analyse des dossiers des candidats, puis en détaillant le système des attendus que nous préconisons, puis en dévoilant les détails d'une stratégie automatisée de traitement des candidatures. Nous avons parallèlement régulièrement communiqué sur internet au travers de billets politiques précisant nos positions. Lors de l'avant-dernière réunion, il nous a semblé que l'ensemble du groupe avait admis que le recours aux attendus était nécessaire et se ralliait bon gré mal gré à nos propositions. D'une manière générale, on peut dire que la C3D était la seule à avoir réfléchi à un plan équilibré et réaliste sur le sujet. Les autres se sont vite rendu compte qu'ils ne pouvaient se situer qu'en réaction, le plus souvent sur des points de détail.

Un autre aspect important des travaux de ce groupe a concerné l'accroissement des capacités d'accueil et la diversification de l'offre de formation. Nous avons insisté sur la nécessaire homogénéisation des capacités d'accueil sur le territoire, et sur la diversification de l'offre universitaire, notamment par l'ouverture de nouveau DEUST. Thierry Terret a lancé l'hypothèse des DEUST, pensée initialement comme une coloration « métiers du sport » des BTS administration-gestion. Il a également proposé que les CREPS s'ouvrent à la formation initiale, de manière à accroître les capacités d'accueil à BAC +1.

Le comité de concertation (16 octobre 2017)

Une réunion exceptionnelle du comité de concertation sur les métiers du sport a eu lieu le 16 octobre, avec la présence à l'ouverture de Frédérique Vidal, de Laura Flessel et d'un membre du cabinet EN. Les ministres ont exprimé leurs convergences de vue et la nécessaire collaboration interministérielle pour la création d'un portail unique des métiers du sport, la mise en cohérence de l'offre de formation, et le travail sur les passerelles. Laura Flessel a confirmé l'information parue quelques jours plus tôt selon laquelle elle avait débloqué plus de deux millions d'euros pour l'ouverture des CREPS à la formation initiale.

La seconde partie de la réunion, pilotée par Claude Béthune (Direction des Sports) et Franck Jarno (DGESIP) a surtout exprimé le désarroi des participants vis-à-vis des évolutions. La réunion s'est vite soldée sur le constat que dans l'état actuel des choses il était difficile pour le comité de poursuivre ses travaux sur les bases de ses réunions antérieures. Le comité de concertation avait avant tout travaillé jusqu'à présent sur l'adéquation formation-emploi, se poser la question de la réponse à une forte demande sociale de formation était sans doute au-delà de ses représentations.

Audience du 30 octobre 2017

La C3D a été reçue par la ministre, en présence de Nicolas Castoldi et Anne-Sophie Barthez, le jour même de la promulgation du Plan Étudiant. Cette rencontre a duré une heure et demie, et a porté sur tous les aspects du Plan et de ses conséquences. Nous avons insisté sur la nécessité des moyens, et sur le fait que ces moyens devaient être fléchés sans ambiguïté sur les filières en tension.



La réunion des VP CFVU (16 novembre 2017)

Les VP CFVU et les présidents de conférences disciplinaires ont été réunis au ministère le 16 novembre. Une soixantaine de VP étaient présents, ainsi que les présidents de la CDD-FSEG (Sciences Économiques et de Gestion), de la CDDSP (Droit et Science Politique), de la CDUL (Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales), de la CDUS (Sciences) et de la C3D STAPS. La C3D a été invité à présenter ses propositions sur les attendus en séance plénière. Les retours que nous avons pu en avoir suggèrent que nos propositions ont été appréciées, autant dans leur forme que dans les principes qu'elles défendaient. Sans doute aussi parce qu'il n'y avait guère d'autres propositions. Nous avons ensuite participé à des ateliers de travail qui ont suscité quelques inquiétudes. Les VP CFVU envisageaient par exemple de demander des lettres de motivation et des CV, et de se livrer à une analyse qualitative exhaustive de ces documents. Il n'est pas évident qu'à cette époque ils avaient réellement pris la mesure du nombre de candidats et du travail que cela pouvait représenter.

Le groupe de travail sur les capacités d'accueil (29 novembre 2017)

Thierry Terret a été chargé d'animer un second groupe de travail, afin de réfléchir sur l'accroissement des capacités d'accueil dans les formations aux métiers du sport. Il nous a fait parvenir le 18/11 une proposition concernant l'accroissement possible des capacités d'accueil dans les structures existantes, en L1 et en DEUST. Une réunion a eu lieu au ministère le 29 novembre, réunissant la C3D, la CPU, l'ANESTAPS, le SNEP et le SNESUP.

Nous avons appris 10 minutes avant la réunion que les réorientations internes seraient gérées comme les réorientations externes par la plateforme ParcourSup, ce qui a un peu perturbé les prévisions de Thierry Terret.

Cadrage national des attendus (12 décembre 2017)

Le cadrage national des attendus pour les 45 mentions de Licence a été publié le 12 décembre. Pour la Licence STAPS il prévoit les dispositions suivantes :

« La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Les candidats à l'inscription en licence Mention STAPS doivent répondre aux attendus suivants :

- *Disposer de compétences scientifiques*

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

- *Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté*

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.



▪ *Disposer de compétences sportives*

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

▪ *Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne*

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres ».

Ce cadrage national est conforme à ce que la C3D avait proposé lors du séminaire de Rodez.

Réunion du 18 décembre 2017

Cette réunion regroupait au ministère Anne-Sophie Barthez (conseillère formation), Nicole Ménager (présidente du comité de suivi LMD), Jérôme Teillard (Chef de projet « Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur »), et les présidents des cinq conférences disciplinaires. Cette réunion a permis d'évoquer un ensemble de questions techniques (remontée des données dans ParcoursSup, gestion automatisée de la procédure, gestion des ex-aequo, etc.).

La C3D

Le rôle de la C3D

Ces quelques mois nous ont appris beaucoup sur la place de la conférence, et sa stratégie. On peut ainsi tracer les principales lignes des principes qu'il faudrait cultiver :

- être proactifs plutôt que réactifs. La plupart des autres partenaires n'ont pu que réagir aux propositions qui leur ont été faites ;
- cultiver l'homogénéité politique de la Conférence. La représentativité politique de la C3D est un argument important, sur lequel il ne faut pas hésiter à communiquer ;
- privilégier une politique nationale plutôt que des contingences locales. Il s'agit d'une discipline essentielle pour chaque directeur ;
- assurer une communication politique régulière. Il est important d'expliquer les axes politiques de la conférence, et d'assurer une présence continue sur les sites et les réseaux sociaux ;
- travailler en profondeur sur les principes, avant que de réfléchir sur les détails techniques ;
- ne pas se poser comme groupe revendicatif, mais en tant qu'organisation proposant des solutions viables. Il semble que l'attitude du cabinet à l'égard de la C3D a singulièrement évolué au fil de la concertation ;
- cultiver notre solidarité, notamment en termes de communication.

La communication

Nous avons créé un nouveau site : <https://c3d-staps.fr/>. L'objectif était avant tout de disposer d'un outil plus aisé à faire évoluer, et mettant en avant une plate-forme de communication plus visible, avec un accès direct



au blog. Nous demandons à tous les directeurs de vérifier les informations affichées, et aussi de nous aider à faire évoluer ce site.

Le rôle des conférences de doyen

La CDD-FSEG (Conférence des Doyens des Facultés de Sciences Économiques et de Gestion), la CDDSP (Conférence des Doyens de Droit et Science Politique), la CDUL (Conférence des Doyens et Directeurs d'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales), la CDUS (Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques) et la C3D STAPS se sont réunies à Montpellier le 26 septembre 2017 et se retrouveront à Paris en février. L'objectif était de réfléchir collectivement sur le Plan Étudiant, et aussi sur le poids des Conférences disciplinaires dans le débat. Rappelons que pour la première fois les Conférences ont été mises en avant dans la concertation, notamment pour les filières en tension. On peut légitimement penser que le travail réalisé par la C3D a contribué à cette mise en avant des Conférences.

Nous avons notamment parlé de la représentativité des différentes conférences. Il faut savoir que les autres conférences ne représentent parfois que 40% des composantes de leur discipline. Les autres présidents ont été impressionnés par le fait que l'ensemble des UFR et département STAPS se regroupaient au sein de la C3D. C'est un état de fait dont nous devons avoir conscience et que nous devons préserver. Lors de la réunion du 27 juin, Nicolas Castoldi nous a d'ailleurs posé la question : que représentez-vous exactement ? Lorsque nous lui avons expliqué le fonctionnement de la C3D, il a compris que nous étions des interlocuteurs sur lesquels il pouvait s'appuyer.

Les cinq conférences envisagent de réfléchir sur un certain nombre de thématiques

- La formation des nouveaux doyens, projet avec la CPU et le ministère
- Des collaborations éventuelles autour de Parcoursup (algorithmes, etc.)
- Une collaboration dans le cadre des projets "NCU-PIA3".

Les cinq conférences ont publié sur AEF un communiqué conjoint le 23 novembre 2017, à propos du projet de transformation du premier cycle.

C3D et CPU

Lors de la réflexion sur les attendus, le ministère a principalement interagi avec les Conférences de Doyens, notamment dans les disciplines en tension lors des groupes de travail (médecine, psychologie et STAPS), puis avec l'ensemble des conférences. La CPU s'est peut-être sentie court-circuitée, et ceci a été d'autant plus marqué lorsque la réflexion s'est portée sur les capacités d'accueil.

Nous avons notamment reçu un message peu amène de François Germinet, Vice-Président de la CPU : « De nombreux vice-présidents et présidents d'universités ont été scandalisés par le message ci-dessous que vous avez envoyé aux directeurs et doyens de votre conférence [*Les réponses doivent transiter par moi puis par Thierry Terret, pas par vos universités...*]. Le caractère inacceptable de cette démarche s'est trouvé renforcé par le refus de communiquer les informations collectées aux présidences concernées qui le demandaient explicitement. Nos derniers échanges avec le Recteur Terret indiquent qu'il s'agit d'une approche unilatérale de votre part. Nous tenons très fermement à vous indiquer que toute information, toute proposition, qui n'aurait pas été consolidée par la présidence des universités, sera considérée comme nulle et non avenue. Nous vous prions donc urgemment de nous communiquer les informations collectées et d'inciter vos homologues à en faire de même au sein de leurs propres établissements, et ce afin que la situation des STAPS puisse être sereinement abordée avec le cabinet de la Ministre dans les jours et semaines qui viennent ».

Je lui ai précisé que la demande faite aux directeurs n'était pas de faire remonter des demandes officielles, mais simplement d'informer dans l'urgence le groupe de travail sur les possibilités/impossibilités. Je lui ai également fait remarquer que les conférences disciplinaires avaient sans doute un regard plus éclairé que la



CPU sur les spécificités de leurs formations. Je lui ai également souligné que je ne savais pas par quel moyen la CPU avait eu accès à ce message, mais que celui qui l'avait communiqué aurait dû avoir la sagesse de le resituer dans son contexte, et dans les échanges de mails qui l'avaient précédé. Les membres de la C3D doivent mesurer leur responsabilité dans la diffusion des informations, en dehors des cercles de discussion de la Conférence.

Nous avons depuis échangé avec M. Germinet, sur un ton plus détendu.

Conseil d'administration

Un certain nombre de directeurs nous ont fait parvenir des messages dans lesquels ils se plaignaient de se sentir à l'écart des négociations. Les statuts et le règlement intérieur de la C3D (adoptés à Orléans en 2014) indiquent clairement que c'est le Conseil d'Administration qui définit l'action politique de la C3D. Il est important que chaque membre de la C3D conserve ce principe en mémoire. C'est en s'impliquant dans le CA que l'on peut peser activement sur l'action de la Conférence.

Nous essayons de communiquer les informations le plus rapidement possible. Mais les directeurs doivent comprendre que nous ne travaillons le plus souvent que sur des hypothèses, que nous tentons d'orienter au fil de l'eau dans le sens des intérêts des STAPS. Nous savons qu'il est dangereux de laisser filtrer des informations non stabilisées, qui sont ensuite diffusées localement comme des dogmes intangibles.

Didier DELIGNIERES, Président de la C3D

Strasbourg, le 10 janvier 2018